



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 625-20 décrétant une dépense et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de reconstruction de la montée Paiement (entre le chemin du 6^e Rang et 80 mètres au nord du chemin Vigneault)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 11 août 2020, tenue exceptionnellement au 6, impasse des Étoiles à Cantley par visioconférence, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 625-20 décrétant une dépense et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de reconstruction de la montée Paiement (entre le chemin du 6^e Rang et 80 mètres au nord du chemin Vigneault) - Résolution numéro 2020-MC-311

Donné à Cantley, ce 12 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 625-20 décrétant une dépense et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de reconstruction de la montée Paiement (entre le chemin du 6^e Rang et 80 mètres au nord du chemin Vigneault) aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 12 août 2020.

Donné à Cantley, ce 12 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2020 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2020-MC-311 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 625-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 620 000 \$ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA MONTÉE PAIEMENT (ENTRE LE CHEMIN DU 6E RANG ET 80 MÈTRES AU NORD DU CHEMIN VIGNEAULT)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2020-MC-286 et le dépôt du projet de Règlement numéro 625-20 décrétant une dépense et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de reconstruction de la montée Paiement (entre le chemin du 6^e Rang et 80 mètres au nord du chemin Vigneault), devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 24 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 625-20 décrétant une dépense et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de reconstruction de la montée Paiement (entre le chemin du 6^e Rang et 80 mètres au nord du chemin Vigneault).

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 12 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2020 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 625-20

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 620 000 \$ POUR LA
FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE
SPÉCIALISÉES NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA
MONTÉE PAIEMENT (ENTRE LE CHEMIN DU 6^E RANG ET 80 MÈTRES AU NORD
DU CHEMIN VIGNEAULT)**

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de reconstruction de la montée Paiement (entre le chemin du 6^e Rang et 80 mètres au nord du chemin Vigneault) pour un total de 1 620 000 \$, conformément à l'évaluation des coûts produits par le Service des travaux publics en date du 15 juillet 2020, le tout tel que détaillé à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 620 000 \$ aux fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 620 000 \$ et ce, sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de Cantley, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Madeleine Brunette
Mairesse



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 12 août 2020



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2020 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum



ANNEXE A

Service des travaux publics

15 juillet 2020

Estimation budgétaire pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de la reconstruction de la Montée Paiement (entre le chemin du 6e Rang et 80 mètres au nord du Chemin Vigneault).

Règlement numéro 625-20

Description sommaire des coûts	Montants (Taxes en sus)
Organisation de chantier	58 000 \$
Protection de l'environnement	8 000 \$
Mantien de la circulation et de la signalisation	90 000 \$
Travaux préparatoires	8 500 \$
Éléments de drainage	781 866 \$
Chaussée et revêtement bitumineux	1 299 865 \$
Marquage et signalisation de la chaussée	20 798 \$
Travaux de réfection	23 332 \$
Gestion & disposition de sols contaminés	281 160 \$
Contingence	385 728 \$
Ingénierie et surveillance	75 189 \$
Contrôle qualité	25 000 \$
Géotechnique	21 740 \$

SOUS-TOTAL (Taxes en sus) : 3 079 178 \$

Moins : Portion attribuable à l'entente
avec la Municipalité de Val-des-Monts
(50% des coûts) (1 539 589) \$

TOTAL (Taxes en sus) : 1 539 589 \$

Taxes irrécupérables 76 787 \$

GRAND TOTAL 1 616 376 \$

Règlement d'emprunt : 1 620 000 \$

Signée à Cantley le 12 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier